prolétariat de la population anglaise ; l'agrandissement de certaines villes, comme Manchester et Birmingham ; la constitution du capitaliste industriel et la marche même des affaires publiques.

Enfin M. René Pinon a montré qu'au point de vue social l'avènement de la grande industrie a eu de grosses conséquences, telles que les luttes et les répugnances des ouvriers contre la machine ; l'abus du travail des enfants, odieusement maltraités, et des adultes, soumis à de rigoureux règlements ; les tentatives de coalition et d'association des ouvriers, sévèrement réprimés par le gouvernement anglais et trop longtemps après, l'inspection du travail et une compréhension plus humaine de l'état des classes laborieuses.

Section d'anthropologie et de biologie

Vendredi 1er mars, à cinq heures un quart. — M. le Dr Danel : « La notion de dégénérescence appliquée à l'étude de la littérature et de l'art contemporain ».

ROUBAIX

A PROPOS DU CRIME DE CROIX

Mme Joveneau, interrogée, ainsi que nous l'avons dit, au sujet de la pince trouvée chez Ernest Schauvliege, au moment de l'arrestation de ce dernier, a déclaré qu'elle ne pouvait reconnaître cet outil, qui ne porte aucune marque, comme ayant appartenu à sa tante, Mme Dessuslemoustier.

Nous disions, en parlant de Schauvliege et de Louis Roussel, arrêtés tous deux pour le cambriolage de chez M. François Dillies, qu'ils avaient été fortement soupçonnés d'être les auteurs du crime de Croix.

Voici sur quoi reposaient ces soupçons :

A la suite de l'assassinat de Mme et de Mlle Dessuslemoustier, la justice reçut de nombreuses lettres anonymes dénonçant plusieurs personnes comme étant les assassins. Le plus grand nombre accusaient Schauvliege et Roussel, qui, disaient les unes, avaient été vus, le soir du crime dans le quartier de la place Saint-Pierre.

Il paraît que la justice se serait procuré des spécimens de l'écriture de Schauvliege et de Roussel, dans le but de rechercher si les deux bandits, pour détourner les soupçons, n'auraient pas eux-mêmes écrit des lettres anonymes dénonçant d'autres personnes.

ENCORE ERNEST SCHAUVLIEGE

Nous avons relaté le vol audacieux commis, le 12 février dernier, chez Mlle Marie Degeyter, épicière et mercière, rue du Fontenoy, 169.

Vers neuf heures et demie du soir, pendant que la marchande jouait aux cartes dans sa cuisine avec des amies, deux malfaiteurs s'introduisirent dans son magasin et y volèrent des marchandises diverses, pour une centaine de francs.

Mlle Degeyter surprit les voleurs, et l'un de ceux-ci, au moment de s'échapper, lui jeta à la figure une pièce de lustrine saisie dans les rayons.

L'enquête ouverte par la police, pour découvrir les coupables, ne donna aucun résultat.

Or, mercredi, Mlle Degeyter, ayant eu sous les yeux les photographies de Louis Roussel et d'Ernest Schauvliege, reconnaissait parfaitement ce dernier comme étant l'individu qui lui avait jeté la pièce de tissus, le 12 février.

Elle s'est donc rendue au commissariat de police du premier arrondissement, où elle a déclaré à M. Laché qu'elle était certaine de ne pas se tromper.

Voilà donc un nouveau méfait dont le trop fameux Schauvliege aura à répondre devant la justice.

LA GREVE DES TRIEURS DE DECHETS

Le Syndicat des négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing adresse aux journaux la note suivante :

Les négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing, réunis en assemblée générale, après avoir étudié la question de la grève, ont décidé à l'unanimité qu'il leur était impossible d'accepter les réclamations des ouvriers.

Ils repoussent énergiquement leur demande d'unification des salaires ainsi que la prévenance de huit jours, et sont disposés à accepter les rentrées de leurs ouvriers aux anciennes conditions.

Conférence sur Jeanne d'Arc. — Hier, jeudi, de 2 h. ½ à 4 h. ½, avait lieu dans la salle de la rue des Fabricants, une magnifique conférence.

Salle des grands jours. On a été attiré, sans doute, par l'annonce des Chansons Lumineuses, innovation du plus grand intérêt. Les Chansons Lumineuses, remplissent les intermèdes, car la conférence, divisée en trois parties, et accompagnée de 80 projections électriques, a pour sujet : « La Vie de Jeanne d'Arc », exposée avec des accents émus de patriotisme et de piété par M. l'abbé Delsaux, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Anges, à St-Amand.

Le sujet est connu, mais les épisodes plus particuliers, et surtout les aperçus historiques, religieux et patriotiques de l'orateur, l'ont rendue captivant et ont recueilli, à plusieurs reprises, de vifs applaudissements.

Au début de sa conférence, M. l'abbé Delsaux avait délicatement félicité M. l'abbé Lemoine dont l'œuvre vient de recevoir de Monseigneur l'Archevêque le plus précieux des encouragements.

La prochaine conférence aura lieu le jeudi 14 mars, par un missionnaire, sur la « Chine et les Chinois ».

Une soirée récréative à la Maison des Œuvres. — Dimanche prochain, 3 mars, à 5 h. ½ précises, le Cercle Dramatique du Blanc-Seau donnera une magnifique soirée récréative, dans la salle de la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, au profit des élèves nécessiteux de l'école Saint-Bruno.

Il interprétera le « Courrier de Lyon », grand drame historique, en 7 actes, et « Brouillés depuis Wagram », jolie comédie en un acte.

Les personnes désireuses de passer une soirée agréable et de coopérer à une bonne œuvre assisteront à cette séance. Des cartes se vendront à l'entrée.

Une grève de tisserande. — Jeudi soir, à 5 h., les ouvriers du tissage de MM. Henry Ternynck et fils, boulevard de Fourmies, ont quitté le travail pour se mettre en grève.

Ils auraient pris cette décision à la suite d'une mesure prise par les patrons qui avaient organisé le travail aux pièces et non plus à la journée.

Les grévistes déclarent vouloir continuer à travailler à la journée. Ils accepteraient de travailler aux pièces dans le cas ou leurs patrons leur assureraient un minimum de salaire de quatre francs.

Vitrine défoncée par une voiture. — Un camion de brasseur qui, jeudi matin, tournait l'angle des rues du Curé et du Vieil-Abreuvoir, a défoncé une partie de la vitrine du débit de tabac de M. Loucke. Il n'y a pas eu de blessé. Mais les dégâts matériels sont assez importants.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 28 février

LA LOI SUR LE REPOS HEBDOMADAIRE

Pour infraction à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, le tribunal condamne à un franc d'amende : MM. Cornaert et Allemerch ; deux amendes de un franc à Mme Laure Carrette.

AFFAIRES DIVERSES

M. Albert Cappelle, industriel, à Menin, est condamné à une amende de un franc pour avoir donné à son auto une allure trop rapide.

Pour infraction à l'arrêté préfectoral sur l'attelage des chiens, trois amendes de un franc à Louis Delaissé, deux francs à Henri Debucquoy, un franc à Jules Genterdael et à Arthur Delattre ; deux francs à Albert Lefebvre ; deux amendes de un franc à Mathys, trois amendes de un franc à Julien Vandeputte.

Pour infraction à la police des cabarets cinq francs à Marie Watelaert, un franc à Arthur Blondel et à Debackère ; deux francs à Louis Dekeyser ; un franc à Huyghe, Bonnet, Demoost, Patou, Parzy, Vambustel, Lejeune, Vandeckeque.

Un franc d'amende à Jules Legrain, pour avoir fumé au cimetière ; trois francs à Clotaire Denecker, pour le même motif.

Trois francs à Jules Dhal, cultivateur, à Wambrechies, pour vidanges après l'heure ; un franc pour ivresse à Aimé Delneste et Henri Hughe, à Jean Jorion, à César Baisez, à Pierre Brilman, à J.-B. Leclercq.

Un jour de travail à Mélanie Pattinne pour coups sur Joseph Schevers ; à Rymsa, pour violences sur Demeyer ; à Alphonse Béghin, pour coups à Evrard ; à Elise Tiberghien, femme Cannotte et à sa fille, pour violences sur Mlle Germaine Devlaminck.

Six francs d'amende pour tapage nocturne et trois jours de travail à Auguste Bailleul, pour violences graves sur Esther Decrycker.

Etat-Civil de Roubaix

✠ CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priêt LILLE

du 28 février 1907

Naissances. — Suzanne Henderickx, boulevard de Cambrai. — Adolphe Bombecke, 248 boulevard de Strasbourg. — Bernadette Lamblin, rue Paul-Bert, 8.

Décès. — Auguste Gau, 58 ans, sans profession, rue Desaix, c. Boghaert, 3. — Auguste Delzenne, 38 ans, magasinier, rue Ommelet, 23. — Alexandrine Rousseaux, 65 ans, ménagère, rue Duflot, 31. — Auguste Dubois, 58 ans, tisserand, rue et impasse Turgot, 4. — Marie Penez, 57 ans, cabaretière, rue de la Fosse-aux-Chênes, 13. — Denis Hoël, 67 ans, domestique, rue Blanchemaille. — Alphonsine Castel, 78 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Coralie Poidevin, 69 ans, sans profession, r. de la Gare, 2. — Lexure Dumortier, 64 ans, s. p., rue Barbieux.

WATTRELOS. — Etat-civil des 25 et 26 février. — Naissances. — Albert Vandeweghe, 38, rue de l'Hôpital. — Maurice Molard, rue des Fleurs. — Raoul Rysman, Houzarde. — Aline Parmentier, St-Liévin. — Albert D'hulst, 3, rue Léon-Gambetta. — Emilienne Vandevelde, Petit-Tournai.

Publications de mariage. — Pierre Vandevivere, tisserand et Marie Gustin, bobineuse. — Alphonse Delattre, emballeur et Judith Hubrecht, soigneuse. — J.-B. D'ath, brouetteur de charbon et Céline Hubrecht, soigneuse. — Lamérant Alexis, peigneur et Angèle Duquesnoy, bobineuse.

Mariages. — Victor Ysebaert, tisserand et Fidéline Duthoit, tisserande. — Modeste Avet, domestique et Flore Reynaert, soigneuse. — Georges Delberghe, boulanger et Angèle Dubus, sans profession.

Décès. — Marie Lampe, 29 ans, bambrocheuse, rue Jean-Bart, 22. — Elise Planckaert, 57 ans, ménagère, St-Liévin.

CROIX

La messe de midi, à l'église Saint-Martin, est supprimée jusqu'à nouvel ordre, par suite de l'appel sous les drapeaux, pour 28 jours, de M. l'abbé Debout, vicaire.

Accidents de travail. — A l'usine Holden, François Fontaine, 51 ans, rue Pauvrée à Hem, s'est fait des contusions au coude droit en heurtant un epigne de son métier. 8 jours de repos.

— Un domestique de M. H. Meurisse, marchand de charbon, Camille Depoorter, 20 ans, rue de Lille, 54, a été blessé à la joue gauche par le mors de son cheval au moment où il le harnachait. 15 jours de repos.

Un voyage à Pontoise. — Le gamin de 15 ans, Jules Bouseau, garçon boucher, disparu depuis le 20 février, est rentré au domicile paternel rue de Tunis, jeudi à midi. Il a déclaré qu'avec l'argent qu'il possédait lors de son départ il avait été faire un voyage d'agrément à..... Pontoise. Se trouvant sans le sou il avait été obligé de rentrer au bercail.

Cyclistes, gardo à vous ! — Un coursier de la maison Scool, place de la Gare, Isaïe Horlans, 18 ans, demeurant à Tourcoing, rue Solférino, cour Decubber, s'est vu dresser une contravention pour avoir circulé en ville en vélo non muni de la plaque réglementaire.

CROIX. — Naissance. — Maurice Prez, rue Colmar, fort Boulanger.

Décès. — Marie Delié, 40 ans, piqûrière, 364 rue Verte. — Alphonse Wyns, 5 mois, rue des Ogiers, 414.

WASQUEHAL

La nouvelle prison. — Une fois, deux fois, adjugé ! Après bien des hésitations, bien des tâtonnements, le maire s'est enfin décidé à bâtir la prison sur le terrain primitivement choisi, entre l'église et la propriété de Mlle Delsalle, au coin de la rue d'Austerlitz.

Nous ne revenons pas sur l'inutilité de ces travaux; nous avons fait observer en son temps que les locaux de la nouvelle mairie suffisaient amplement et pouvaient être partiellement affectés à l'usage de prison.

Les terrassements ont été effectués par les cantonniers hier, jeudi. Les fondations seront entreprises incessamment et la construction édifiée conformément aux plans approuvée il y a quelques mois.

Il l'a échappé belle. — Un camionneur de l'Usine des Produits chimiques Eycken et Leroy, Jean-Baptiste Dogimont attelait ses chevaux ; l'un des animaux se mit à ruer, Dogimont s'en aperçut, se gara, et au lieu d'être atteint en pleine poitrine, en fut quitte pour quelques contusions au bras droit.

LYS-LEZ-LANNOY

Accident de travail. — Chez MM. Delannoy et fils, à la salle du peignage, Hespel Arthur, 17 ans, garçon de machine, demeurant à Templeuve, a eu l'annulaire de la main droite pris sous une presse de machine. 10 jours de repos. Docteur Wartel.

LYS-lez-LANNOY. — Naissance. — Plateau Aline, rue du Vert-Pré.

TOURCOING

LE SANS-GENE DES POMPES FUNEBRES

Lorque la Compagnie des Pompes Funèbres a reçu le prix d'un service et qu'elle convient avec la famille du défunt de l'heure des funérailles, elle doit remplir toutes les obligations de son engagement. C'est de la plus vulgaire équité.

Les choses ne se passèrent pas ainsi mercredi, à l'occasion d'un enterrement qui eut lieu sur la paroisse Saint-Christophe. Le clergé attendit un bon bout de temps à la maison mortuaire qu'il plaise à la Compagnie d'envoyer le personnel suffisant pour enlever le corps et le placer décemment sur le corbillard.

Les parents avaient une attitude gênée et les amis faisaient des réflexions sur le sans-gêne des Pompes Funèbres. Enfin, des personnes de bonne volonté aidèrent charitablement au transport du corps sur le corbillard.

La Compagnie pourra invoquer tant qu'elle voudra la simultanéité de plusieurs enterrements; cette excuse ne saurait être admise.

Pour juger sa conduite, il faut se placer à son propre point de vue : à savoir qu'un enterrement est pour elle une affaire commerciale et qu'elle doit, en toute justice, prendre ses mesures pour exécuter les ordres de ses clients.

Union des Patronages de Tourcoing. — Le Cross-Country qu'organise pour le 3 mars prochain l'Union des Patronages de Tourcoing, promet d'obtenir plein succès. Sept Sociétés ayant déjà répondu à l'appel des organisateurs.

Le vestiaire sera installé au Patronage de la paroisse Saint-Louis, rue des Clinquettes. La distribution des dossards se fera de une heure à une heure et demie. Le départ sera donné à deux heures moins un quart sur le terrain de l'Union Sportive de l'Association Amicale de Saint-Louis. Les concurrents auront à parcourir deux fois une boucle de trois kilomètres qui sera indiquée par de la sciure de bois.

Concurrents et organisateurs assisteront ensuite à l'office de trois heures à l'église Saint-Louis, puis aura lieu la remise des récompenses aux vainqueurs.

Nous publierons dans quelques jours le nom des engagés.

Le boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing. — Les travaux de terrassement et de nivellement du boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing, à partir du Halot, où fut l'Exposition, ont été poussés jusqu'à la rue Faidherbe, à Mouvaux. On peut juger, par le tronçon déblayé, de ce que sera cette artère de 50 mètres de largeur.

L'état sanitaire. — Il y a eu, en février, 138 décès. Ce n'est pas un chiffre qui dépasse sensiblement la moyenne. Certes il y a eu des cas d'influenza, mais la plupart ont été bénins. La statistique répond ainsi aux bruits alarmants répandus dans le public et en fait justice.

La Société de Géographie. — On nous communique la note suivante :

« La conférence qui sera donnée dimanche prochain présente un intérêt tout particulier tant par l'importance du sujet que par la valeur du conférencier. Nous devons dire de suite qu'exceptionnellement cette conférence aura lieu à 4 h. Elle aura pour sujet : « L'Australie contemporaine; Voyage dans la région d'élevage; le mouton, la laine, la viande congelée, les villes et les habitants et le rôle de la France ».

« Dans un centre lainier comme le nôtre, une conférence de ce genre ne peut manquer d'attirer un grand nombre d'auditeurs, d'autant plus qu'elle sera faite par un orateur d'une compétence indiscutable, M. Paul Privat-Deschanel, professeur de géographie au Lycée Condorcet, à Paris, licencié en lettres et en sciences, a beaucoup voyagé. Il a été titulaire de la bourse de tour du monde fondée par M. Kahn, et a rempli trois missions de la Société de Géographie de Paris, de la Société de Géographie commerciale de Paris et du Ministère du Commerce, cette dernière en Australie.

A tous ces titres, M. Privat-Deschanel joint le charme d'une élégante élocution. Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections.

Accidents de travail. — Kléber Dujardin, 24 ans, dégorgeur, rue de Dunkerque, face palmaire de l'annulaire droit ratissée par les peignes de son métier. Docteur Decherf; repos de 10 jours.

— Félix Deman, 14 ans ½, tisserand, rue de Bradford, entorse du pouce droit. Docteur Decherf; repos de 10 jours.

— Blanche Lepers, 17 ans, tisserande, rue du Bois, 2, blessée au pouce gauche par un coup de navette. Docteur Decherf; repos de 10 jours.

Dettes à payer. — La police de sûreté a arrêté jeudi : Léon Lecomte, 21 ans, teinturier, rue de Roubaix; Arthur Heux, 25 ans, fondeur, rue de Brest, 14 et Victor Richard, 51 ans, journalier, rue du Conditionnement, 21 qui ont deux jours de prison à purger à la suite de condamnations correctionnelles.

Etat-Civil de Tourcoing

du 28 février 1907

Naissances. — Dubar Arthur, rue Houchard, 20. — Desrousseaux Jean, rue d'Anvers, 23. — Mas Marius, rue Fin-de-la-Guerre, 119. — Dumortier Auguste, rue Nationale, 122. — Lalleman Marie, rue du Jura, 66.

Décès. — Lamon Jean, 88 ans, rue St-Blaise 12. — Leclercq André, 2 ans, rue de Brest, 20. — Robitaille Edmond, 4 ans, rue du Beau-Laurier, 63. — Carette Marie, 42 ans, rue Nationale, 151. — Marissal Marie, même rue, 122. — Dessaux Henri, 65 ans, rue du Chêne-Houpline, 32. — Hurstemane Pierre, 51 ans, rue de Lille, 121. — Beternier Amand, 34 ans, rue des Girondins, 31. — Beaucarne Fernand, 25 ans, rue du Château, 85.

HALLUIN

Un chômage. — Une transmission maîtresse s'étant rompue jeudi à l'usine de M. Pierre Defretin, rue de la Gare, les cinq cents ouvriers de l'établissement devront chômer jusqu'à samedi.

HALLUIN. — Du 28 février. — Décès. — Delobel Marie, 38 ans, rue St-Denis. — Demeulenaere Bernadette, 1 jour, r. des Ecoles.

RONCQ. — Du 28 février. — Naissance. — Alphonsine Alichx, rue de Bousbecque.

Décès. — Gabrielle Goemaere, 6 mois, rue de la Laite.

MARCQ-EN-BARŒUL

La Jeunesse Catholique reconstituée depuis plus d'un an par M. Lefebvre, vicaire de la paroisse Saint-Vincent, compte actuellement trente-cinq membres.

Le Groupe se fait un honneur de figurer à la procession du Saint-Sacrement qui a lieu à l'issue de la grand'messe, le premier dimanche de chaque mois.

Il est touchant de voir ces jeunes gens, précédés du drapeau national, former une garde d'honneur au Dieu de l'Eucharistie.

Aussitôt après la procession, les membres de la Jeunesse tiennent leur séance dans le local de l'Union Catholique.

« Tout pour Dieu, pour l'Eglise et pour la France ». Telle est la devise que le Groupe s'est choisie et qui inspire tous ses actes.

La Mimosine d'Arcey en inhalations par les voies respiratoires dans les affections de la Grippe, supprime pastilles, bonbons et autres qui détériorent l'estomac.

LILLE

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DES Fêtes de Lille

Nous recevons de la Mairie communication du

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

qui s'organise à Lille pour le dimanche 9 juin de cette année :

Article premier. — Les sociétés musicales : Harmonies, Fanfares, Orphéons, Trompettes et Accordéons, sont invitées à prendre part au Festival International qui aura lieu dans les quartiers du Vieux-Lille, le dimanche 9 juin 1907, jour de la Fête communale.

Art. 2. — Les adhésions devront être adressées, avant le 10 mai prochain, à M. le Président, au siège du Comité, rue de la Déûle, 2, en renvoyant la feuille de renseignements.

Art. 3. — Les sociétés seront reçues le dimanche 9 juin 1907, dès leur arrivée à l'endroit désigné sur leur feuille d'adhésion, par des commissaires qui les conduiront au siège du Comité, où les vins d'honneur seront offerts aux membres des commissions jusqu'à une heure et demie.

Art. 4. — A deux heures et demie précises, les sociétés devront être assemblées et placées aux emplacements qui leur seront indiqués par les commissaires, pour être passées en revue. Le défilé aura lieu ensuite.

Art. 5. — Toutes les sociétés indistinctement devront prendre part à la revue et au défilé, sous peine d'exclusion de toute participation aux primes et médailles. La déclaration du nombre exact d'exécutants sera faite à la revue et le contrôle aura lieu sur l'estrade, au moment de l'exécution (entre le premier et le deuxième morceau).

Art. 6. — Le Festival commencera aussitôt après le défilé. Les sociétés se rendront directement aux kiosques ou emplacements qui leur auront été désignés par les commissaires.

Art. 7. — Aussitôt le Festival commencé, il est interdit aux corps de musique de jouer ou de battre la caisse aux abords des places où seront données les auditions.

Art. 8. — Les sociétés devront être composées au moins de 25 membres exécutants. Elles exécuteront deux morceaux à leur choix, l'exclusion de pas redoublés.

Art. 9. — Après l'audition, il sera remis à chaque société autant de numéros de classement qu'elle comportera de groupes complets de dix musiciens. Il est entendu que chaque société et chaque chef n'ont droit qu'à une seule prime.

Art. 10. — La distribution générale et le tirage au sort des primes auront lieu le lundi 10 juin. Ne pourront prendre part à cette distribution et à ce tirage que les sociétés qui auront satisfait aux conditions fixées par le présent règlement.

Art. 11. — Répartition des primes et prix (3.800 fr. de primes). — Primes aux sociétés étrangères à la ville : 1re prime, 1.000 fr.; 2e 500; 3e, 250; 4e, 200; 5e, 150; 6e, 125; 7e, 100; 8e, 100; 9e, 75; 10e, 75; 11e, 50; 12e, 50; 13e, 25; 14e, 25.

Primes aux sociétés lilloises : 1re prime, 150 fr.; 2e, 100; 3e, 75; 4e, 75; 5e, 50.

Primes à tous les chefs : 1re prime, 80 fr.; 2e, 50; 3e, 30; 4e, 15.

Prix de tenue pour toutes les sociétés : 1er, prix, 50 fr.; 2e, 30 fr.; 3e, 20 fr.

Art. 12. — Primes aux sociétés d'Harmonies, Fanfares, Orphéons, Trompettes et Accordéons inscrites aux diverses Fédérations musicales du Nord, du Pas-de-Calais et des autres départements. Les sociétés primées devront fournir une justification de leur adhésion aux Fédérations. 1re prime, 125 fr.; 2e, 100; 3e, 75; 4e, 50.

Art. 13. — La mise en étuis et le tirage au sort des primes seront publics.

Art. 14. — Toutes contestations et tous cas non prévus par le règlement seront jugés par la commission, sans appel.

NOTA. — Des démarches seront faites auprès des Compagnies de chemins de fer pour obtenir les réductions d'usage. Le programme complet des Fêtes sera offert aux Sociétés adhérentes.

Un tout-tout en feu. — Jeudi un incendie peu ordinaire s'est déclaré chez M. Descamps-Liagre, 140, boulevard de la Liberté. Une superbe automobile a pris feu.

Les pompiers de la caserne Malus ont dû intervenir pour éteindre le sinistre.

Les dégâts sont importants.

LOOS

Une série d'expéditions nocturnes

Ah çà ! mais qu'est-ce que fait donc la police, à Loos, et à quoi peut-elle bien servir ?

Est-ce que, par hasard, elle ne serait dressée que pour embêter les catholiques à l'occasion ?

Voici que, pour la huitième fois, en quelques semaines, les cambrioleurs se sont signalés, sans être le moins du monde inquiétés !

Les maisons de Mme Rogez, rue de l'Eglise, M. Dupres, M. Erlé, Mme Lagneau, Grand'Route, le pensionnat de l'Education chrétienne, les maisons de M. Lajoie, rue d'Annequin, et M. Buisine, rue Peucelle, ont été les théâtres de leurs exploits.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, en pleine Grand'Route, ces messieurs de la cambriole sont entrés chez M. Denecker, en ce moment en déménagement.

Ils ont emporté un certain nombre de bouteilles de vin, et n'ont pas manqué de boire un coup à la santé — à la santé de plus en plus florissante ! — de ces messieurs de la police.

Ils ont ensuite pénétré chez M. le chanoine Cliquennois, après avoir sauté le mur du jardin. Ils ont brisé une vitre de la véranda, et coupé la chaîne qui retenait la porte. Ils sont entrés dans la pièce, où ils n'ont trouvé que des pommes à prendre.

Ayant d'ailleurs entendu du bruit et comprenant qu'ils n'avaient qu'à partir, s'ils ne voulaient pas être découverts, les voleurs se sont retirés.

On ne voit pas trop comment cela finira.

Certes, si, comme à Haubourdin, les voleurs avaient le flair assez malchanceux pour aller chez M. Potié ou chez M. Potier, on peut croire qu'on aurait tôt fait de leur mettre la main au collet.

Mais il n'en sera peut-être pas ainsi, à moins que, devenus plus hardis, ils n'en fassent une gageure...

En attendant la cinquième roue au chariot, — car on parle d'un garde nouveau à adjoindre au Commissaire et à ses trois subordonnés — les habitants de Loos n'ont apparemment plus d'autre ressource que de veiller eux-mêmes à leur sécurité, la nuit, pour laisser leur bienheureuse police ronfler tout à son aise....

COMINES

Un grand concours de coqs aura lieu, dimanche 3 mars, à l'estaminet de la Distillerie, tenu par Gustave Brussin.

Le Meilleur Purgatif
THÉ CHAMBARD
REMÈDE RECONNU contre la CONSTIPATION

DUNKERQUE

Mort subite. — Mme Deckmyn, 50 ans, femme d'un agent d'assurances, rue Royer, est morte subitement mercredi après-midi, d'une congestion pulmonaire.

LES BANDITS DE FLANDRE

L'enquête sur les derniers forfaits des bandits n'a rien fait connaître de nouveau. Tous les habitants sont en proie à une grande terreur. Les domestiques se relaient dans les fermes pour monter la garde.

M. Paul Dufour, président du Syndicat Agricole de l'arrondissement de Dunkerque, adresse à la presse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Je vous serais obligé, pour rassurer nos populations agricoles, émues par les derniers vols à main armée et les incendies répétés, de bien vouloir, par la voie de votre estimable journal, leur faire connaître les faits suivants :

« A la suite des votes, émis lundi en assemblée générale et tendant :

« 1. A la création d'une brigade de gendarmerie à Bollezeele ;

« 2. Au maintien prolongé des mêmes gendarmes dans leurs brigades ;

« 3. A la présence dans chaque brigade, d'un gendarme connaissant le flamand ;

« 4. Au concours éventuel des agents du service des douanes, j'ai fait, dès mardi, les démarches nécessaires.

« Reçu avec la plus grande affabilité tout à la fois par M. le Sous-Préfet de Dunkerque et M. le Procureur de la République, j'ai pu me convaincre que tous deux reconnaissaient le bien fondé de nos désidérata et les appuieraient.

« Il en a été de même de MM. les Directeur et Inspecteur Principal des Douanes, qui m'ont réservé le plus aimable accueil. Je tiens, au nom des 1500 membres de notre Société, à les en remercier publiquement.

« Je crois devoir répéter aussi que nos cultivateurs ne doivent pas hésiter à repousser par la force, et, au moyen de toutes armes, les agressions dont ils seraient l'objet et d'empêcher par les mêmes moyens les dégradations de leurs habitations.

« Croyez, etc..

« Paul DUFOUR. »

CAPPELLE-BROUCK

Vols. — Il a été volé, dans la nuit de mardi à mercredi, 18 lapins, 15 poules, et 12 poulets à la ferme Jonkère ; 10 poules et 5 lapins chez le journalier Linée; 6 poules et 10 lapins chez Mme veuve Caulier.

Il paraît certain que ces trois vols ont été commis par les bandits qui font tant parler d'eux depuis quelque temps.

DOUAI

RÉUNION DE MAIRES

Samedi, à deux heures et demie, les maires de toutes les communes situées dans le bassin houiller douaisien ou dans la vallée de la Scarpe se réuniront à la sous-préfecture de Douai, à l'effet d'étudier, de concert les importantes questions de nivellement des eaux et d'affaissements miniers.

RACHES

Fillette brûlée

Jeudi matin, Mme Florian Bara, dont le mari est maçon à Raches, vaquait aux soins du ménage quand elle entendit sa petite fille, âgée de trois ans, pousser des cris perçants ; elle se précipita et constata avec effroi que l'enfant était entourée de flammes.

La mère saisit l'enfant dans ses bras, l'enveloppa dans une couverture et réussit à éteindre le feu; elle s'est brûlée à la main droite.

L'enfant a de fortes brûlures au ventre aux genoux, aux mains, aux oreilles et à la tête. Mme Delesalle, sage-femme, à Raches, lui a prodigué aussitôt des soins et M. le docteur Calsinier, de Fromont, vient la visiter ; on espère la sauver.

C'est un morceau de bois enflammé, tombant du foyer, qui a communiqué le feu à la robe du bébé.

VALENCIENNES

ANZIN

Le scandale d'Anzin. — L'affaire de mœurs dans laquelle est impliqué l'instituteur R..., de l'école laïque de la place Verte, continue à faire à Anzin l'objet de toutes les conversations.

M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé l'inculpé mercredi matin, ainsi que quelques-uns des enfants victimes des agissements de R...

Ces enfants, au nombre de six, ont été très catégoriques dans leur déposition.

De son côté, M. Orliange, commissaire de police d'Anzin, a poursuivi son enquête et a recueilli de nouveaux et graves témoignages près d'une douzaine d'autres jeunes garçons.

UN CHARRETIER ECRASE

Mardi soir, vers neuf heures, trois tricque-balles chargés d'arbres passaient rue de Condé.

Ils se suivaient à une vingtaine de mètres. Les premiers étaient conduits par Louis Cluny et Edmond Liégeois ; le troisième par Emile Deside, 43 ans, originaire de Belgique) et demeurant à Condé.

Comme il approchait du passage à niveau, Deside vint à la hauteur du second véhicule pour s'assurer de la possibilité d'avancer, puis, ralentissant le pas, il reprenait sa place, quand tout à coup il poussa un cri.

M. Laloute, employé au chemin de fer, et les deux autres conducteurs, accoururent. Ils trouvèrent Deside sur la chaussée, la poitrine défoncée et ne donnant plus signe de vie.

On suppose que Deside aura été atteint dans le dos par un tronc d'arbre et que, tombant sur la route, il fut écrasé par son chariot.

Le malheureux laisse une veuve et deux enfants.

LE CONFLIT VERRIER DE DRUAY

Jeudi, à deux heures et demie de l'après midi, le Conseil des Prud'hommes a eu à s'occuper du conflit qui s'est produit à la verrerie Membré et que nous avons relaté hier. L'affaire était appelée en conciliation. Les débats, qui ont duré deux heures et demie, n'ont pas abouti.

En conséquence, M. Membré a été autorisé à citer ses ouvriers à une prochaine audience.

Un maire blocard qui lit "La Croix"

C'est M. l'ex-député, le tr... Lepez. Il l'a déclaré en plein Conseil municipal, témoin ce passage du compte-rendu de la séance que nous empruntons à un journal de la région :

Location de l'église. — M. le Maire expose la question « très complexe, très délicate à laquelle il a lui-même compris peu de chose ! »

Pour éclairer sa lanterne, « il a, dit-il, lu la «Croix» pendant plusieurs jours (sic) mais dans le texte des contrats proposés, il a vu des mots incompréhensibles (sic) qui devaient cacher des pièges (sic) » il a donc abandonné une étude trop difficile et attendu... pour savoir d'où venait le vent.

« — Je vous propose, en conséquence, Messieurs, d'attendre aussi. Pour moi, j'avoue que la question est très délicate ! Nous devons laisser à chacun la liberté de pratiquer sa religion à sa guise, même d'entrer à l'église quand il lui plaît. Pour cela, il faut que l'accès en soit facile et nous aurions tort d'empêcher qui que ce soit de faire ses dévotions dans l'église, même s'il n'y avait plus de curé ! »

La lecture de la « Croix » ne nuit pas à M. le Maire, dont les idées.... s'élargissent. Encore un peu de cet exercice pieux, même s'il n'y avait plus de curé !

La lecture de la « Croix » ne nuit pas à M. le Maire, dont les idées.... s'élargissent. Encore un peu de cet exercice pieux, et il sera tout à fait libéral.

FRESNES

Vols de métaux. — Pendant plusieurs nuits, des vols de nochères et des tuyaux en zinc ont été commis au préjudice de M. Alglave Clovis, cultivateur, 15 mètres de nochère; Mme veuve Leroy Botte, cabaretière, 4 mètres de tuyau en zinc; M. Auguste Monnier, propriétaire, 3m75 de tuyau; et à l'église de Fresnes, 6 mètres de tuyau.

Des perquisitions ont été opérées chez des individus soupçonnés, mais elles sont restées infructueuses. La police continue son enquête.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des Tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à M. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

BELGIQUE

LES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES DE GYMNASTIQUE

A l'assemblée de l'Association régionale des Sociétés catholiques de gymnastique du Hainaut, qui vient d'avoir lieu à Mons, étaient représentées les Sociétés de Tournai, Enghien, Quaregnon, Lessines, Manage, Jolimont, Morlanwelz, Casteau, Mons et Cuesmes. Après avoir rendu un hommage ému à la mémoire de M. l'abbé Dujardin, le regretté trésorier, M. Schmidt fait part à l'assemblée de sa décision de renoncer à la présidence de l'Association régionale.

A leur tour, M. Van de Keéchove, vice-président et M. Arthur Gheens, secrétaire, présente leur démission. C'est avec regret qu'on accepte ces démissions, car les titulaires s'étaient depuis longtemps consacrés à la bonne marche de l'Association.

Les votes pour le renouvellement du Comité ont amené les résultats suivants : Aumônier, M. l'abbé Strault, Manage ; Président, M. F. Cuvelier Cuesmes ; Vice-Prés

DEPÊCHES DE LA NUIT

RUPTURE DES NEGOCIATIONS

Les négociations étant définitivement rompues entre le cardinal archevêque de Paris et le Préfet de la Seine, la question se pose de savoir quelle sera l'attitude de l'épiscopat à l'égard des contrats déjà signés.

Nous croyons pouvoir affirmer que les évêques inviteront les curés à poursuivre la réalisation à l'amiable de ces baux.

Ce sera d'autant plus facile que les seuls contrats qui soient signés sont conformes à la formule des évêques ; ils n'ont, par conséquent, été acceptés, sauf quelques exceptions, que par des municipalités catholiques.

NOUVELLES MILITAIRES

Le sergent Le Moi, de la 1re section d'infirmiers, est nommé concierge de l'hôpital militaire de Sedan.

Réserve territoriale. — M. Danloup, cap. au 2e terr. du génie est classé au 4e bat. M. Bouteiller, cap. au dépôt terr. du 3e rég. de génie, est classé au 10e bat. terr ; M. Perrin, cap. au dépôt terr. du 3e génie est affecté au 11e bat. terr. ; M. Epinay lieut. de rés. au 1er génie, 20e bat., est classé au 3e rég. ; M. Bourdoncle, sous-lieut de rés. du 3e génie, est classé au 2e rég.

L'AMNISTIE

MM. Lockroy, Lebocq, Carnaud, Marc Réville et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition ayant pour but d'accorder l'amnistie pleine et entière à toute personne condamnée pour contravention à la loi du 13 juillet 1905, sur le repos hebdomadaire.

L'ENQUETE SUR LA VITICULTURE

La Commission entendra aujourd'hui un délégué de la Société des Viticulteurs de France.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Les délégués nommés mercredi par le groupe radical socialiste pour arrêter les termes de l'ordre du jour qui sera déposé, d'acc